



## COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

30 janvier 2017

### Sommaire :

|                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le « TROED » 2018, un tableau de répartition des agents dans les services, est présenté                                                | p1 |
| L'organisation des services rendus à l'aéronautique et la centralisation de la production régionale connaissent un début de discussion | p2 |
| Les conclusions et décisions retenues sur l'organisation de la production Marine                                                       |    |
| Pour ce qui concerne les futurs ITM Hors Classe (3ème grade obtenu avec « PPCR »)                                                      | p2 |
| La direction va publier une instruction sur les comptes personnels d'activité et de formation                                          | p3 |
| Les bulletins de paye seront mis à disposition (et conservés) sur support électronique                                                 | p4 |
| La présentation d'une « charte sur les réseaux sociaux »                                                                               | p4 |
| La mise en œuvre d'un « décryptage des données Internet par proxy » est soumis à l'avis des représentants des personnels               | p4 |

### **Le « TROED » 2018, tableau de répartition des agents dans les services, est présenté**

Le TROED baisse de 97 « *pour être dans la dynamique des années qui vont suivre* », dixit le p-dg.

Une déclaration intersyndicale est lue (cf annexe p5).

Le p-dg explique qu'au travers du TROED, il a « *une vision des organisations mais aussi des organigrammes cible* ». Il estime que cet outil sert un discours de vérité sur ce que l'on vise, qu'il est gage de transparence et de visibilité. Il indique qu'« *il existe des surnombres* » et qu'« *il faut reconvertir ces gens-là* ». « *C'est notre défi* », explique le p-dg, même s'il admet qu'il y aura toujours des postes vacants et des surnombres.

Un bon nombre de départs en retraite est attendu (136 en 2018, 146 constatés en 2017) ; sur quels postes va-t-on « *embaucher* » ? s'interroge la direction tout en précisant qu'on « *s'ajustera à notre trajectoire d'effectifs, au peigne fin* », avec les marges de manœuvre permises par ces gros départs.

Le recrutement via concours est de 73 (1 IPEF, 54 ITM, 11TSI, 4 TSE, 3 administratifs). Au moins 30 places seront par ailleurs réservées aux promotions IT-Pro (en 2017, 17 lauréats sur 25 places).

Un TROED 2022 est en cours de constitution, « *avec des choix politiques qui sont faits sur les différentes de famille de métier* » précise la DG.

C'est en réalité l'actualité majeure pour Météo-France, une des préoccupations du moment : ce 2 février, le ministère validera-t-il la projection de l'Etablissement à 2022 proposée par la direction ? Ce scénario, quel sera-t-il ? Rendez-vous le 9 février. Peut-être avant en cas de grosse surprise. Préparez vos questions et critiques !

## **Les conclusions et décisions retenues sur l'organisation de la production Marine**

Un débat s'ouvre sur les actions autour du domaine de la prévision marine.

DSR/D explique que l'on maintient une production rivage mais automatisée.

C'est fait depuis l'automne dernier précise Mme V. Schneider de DirOp/Mar, qui va démontrer avec brio que les agents en poste connaissent certains dossiers bien mieux que la direction générale. L'engagement de développer un « meilleur » AGAT (outil de production du bulletin) n'est pas tenu, précise-t-elle. La qualité s'en ressent, tout le monde le reconnaît, y compris les directeurs. Le p-dg demande avec fermeté de mettre des ressources sur les développements pour améliorer cette qualité.

La production institutionnelle est centralisée à DirOp/Prévi-Mar (bulletins côtes régionaux). Faut-il une production par bassins ? DG/D2I demande à la « DAM » (Direction des Affaires Maritimes).

DSR/D explique que le conseil marine et la VVS sont réalisés par les DIR, avec le support du CNP. Mme Schneider s'inscrit en faux contre cette idée de support, des exemples sont donnés.

Les représentants des personnels soulignent que la destruction du réseau de centres côtiers met à mal la conservation des compétences. La direction s'exaspère que tout ce qu'elle a engagé soit remis en cause, rappelle qu'elle consolide la production conseil sur Brest (pour l'instant un poste semi-permanent) et que dans les autres centres, la production conseil est rapatriée vers les DIR.

Les représentants des personnels soulignent que les CPR en DIR n'ont pas le loisir d'approfondir leur implication dans le domaine de la marine.

En conséquence, DirOp/Marine se retrouve sans interlocuteur local.

Au final, le p-dg finit par reconnaître qu'*« il était très pratique de s'appuyer sur le réseau territorial. Mais celui-ci n'existe plus. Il faut remonter la compétence au niveau régional »*. Il ajoute que des *« Météos Conseil en région pourraient conserver les compétences dans les quatre DIR concernées par la marine. Le territoire justifie des spécificités territoriales »*.

Dont acte. Des météo conseils en DIR (prévisionnistes en région), spécialisés « marine ».

Cela devra être inscrit dans les projets des DIR et dans le PV du CT-EP.

## **L'organisation des services rendus à l'aéronautique et la centralisation de la production régionale connaissent un début de discussion**

La production régionale aéronautique en métropole est essentiellement constituée par :

- la réalisation des segments du Temsi France,
- les messages GAFOR,
- les réponses au 1215
- et les bulletins Vol à voile.

En moyenne, cette activité nécessite l'équivalent d'un poste semi-permanent par DIR, soit une vingtaine d'ETP pour l'ensemble de la métropole. 8 centres sont contributeurs : Bordeaux, Rennes, Lille, Orly, Bâle, Lyon St-Ex, Nice et Clermont (en complément de Lyon).

La production régionale aéronautique constituée par :

- la réalisation des segments du Temsi France,
- les messages GAFOR,

va être élaborée à Toulouse, où il y a les compétences pour le faire, précise DSM/Aéro/D.

Il souligne que la qualité du Temsi-France n'est pas en cause. Il soutient que les prévisionnistes de Toulouse sont tout à fait à même de produire un Temsi de qualité, y compris à échelle *« assez fine »*, notamment grâce à des échanges en conférences téléphoniques.

Mais. Une conférence téléphonique peut-elle remplacer un apport collaboratif qui dure plusieurs heures et qui permet entre autres de tenir compte d'informations obtenues via le 1215 ?

DSM/Prévi/Aéro/D estime que la qualité du produit sera garantie par le renforcement des équipes à Toulouse (recrutement de 3,5 ETP). Il ajoute que la centralisation n'étant pas « *réalisé du jour au lendemain* », les agents qui restent en région continueront de contribuer.

Certes, mais cela n'est juste que « jusqu'à épuisement des stocks disponibles ».

Les premières régions à perdre ces activités seraient la DIRCE (entre septembre 2018 et décembre 2018), puis la DIRSE (début 2019).

Le bulletin vol à voile : on envisage de l'arrêter, fin 2018.

Il n'y a pas assez de consultations du bulletin, mais il y aurait aussi des critiques remontées via le « CSM » (Conseil Supérieur de la Météorologie). La CFDT-Météo estime qu'il faut largement nuancer ce point. DSM/Prévi/Aéro/D ajoute que les usagers attendent des images. La CFDT-Météo rappelle que des stages ont été organisés il y a peu pour améliorer la qualité des bulletins. Le sentiment est que l'on pratique l'art de faire et de défaire. Le p-dg répond que « *l'arbitrage n'est pas fait de gaité de cœur, mais lorsqu'on est moins nombreux, on ne peut pas assumer strictement le même nombre d'activités* ».

En ce qui concerne les réponses au 1215, une centralisation ne paraît pas opportune aujourd'hui. La réponse à ces appels constitue un « *retour client* » appréciable pour les prévisionnistes en région. La mission de répondre au 1215 reviendra à l'ensemble des 11 CRA, à l'horizon du COP.

In fine, le p-dg rappelle que ces produits ne sont pas couverts par la redevance aéronautique.

Il estime qu'il y a là un gain d'efficacité notable et appréciable dans le contexte contraint que traverse Météo-France, « *une douzaine de postes en face de 3,5 postes, ce n'est pas neutre et c'est un élément d'appréciation* ». « *La valeur ajoutée d'un agent en région doit être pesée* », ajoute-t-il.

Il sera fait appel à candidatures à la CAP ITM de mai. L'avis formel sur cette ré-organisation sera pris auprès des représentants des personnels au CT-EP d'avril ainsi qu'au prochain « CTSGS » dont dépend DirOp/Prévi/Aéro. La CFDT-Météo interviendra. Les CTSS des DIR seront aussi consultés.

### **Pour ce qui concerne les futurs ITM Hors Classe (ITHC 3ème grade obtenu avec « PPCR »)**

Les nominations doivent attendre la mise en place effective du RIFSEEP. Sans celle-ci, l'agent comptable n'est pas en mesure de verser une prime. Une information sera donnée aux lauréats de l'ITHC, qui doivent donc un peu patienter.

### **La direction va publier une instruction sur les comptes personnels d'activité et de formation**

Il y a peu de marges de manœuvre par rapport au décret de référence de la fonction publique.

En deux lignes, il faut distinguer :

- une formation proposée par l'administration
- une demande de temps libre, pour suivre une formation à titre personnel

Dès lors qu'il s'agit uniquement d'une demande de temps libre (sans demande de crédits), c'est le directeur de service qui donne son avis. S'il s'agit d'une demande qui implique des aspects financiers, l'arbitrage remonte à la DRH.

Cette instruction précise qu'une décharge d'activité de cinq jours (max.) est accordée pour les actions de formation, organisées ou agréées par l'administration, ayant pour but de préparer à une promotion de grade ou à un changement de corps par la voie des examens professionnels, des concours réservés aux fonctionnaires ou d'autres procédures de sélection (Pégase, gabarit AUEC).

Un avis est donné par les représentants des personnels :

Ce dispositif est adopté avec 4 voix contre (FO, CGT), 3 abstentions (Solidaires, CFDT-Météo).

## **Les bulletins de paye seront mis à disposition (et conservés) sur support électronique**

A partir de septembre 2018, et l'envoi des bulletins papier est prévu de s'arrêter sur le mois d'octobre. Une information (papier) sera fournie au printemps.

## **La présentation d'une « charte sur les réseaux sociaux » est à l'ordre du jour**

Verbatim : « *Il s'agit d'un guide d'utilisation, pas d'une charte.* » Par ce guide de 8p de la direction qui sera publié en interne, des bons conseils seront donnés aux utilisateurs de réseaux sociaux.

En séance, est rappelé que l'on n'efface pas des messages par suppression de son compte sur les réseaux sociaux (ex. facebook). Très bon rappel. Malheureusement, il ne figure pas dans ce guide.

La CFDT-Météo a noté qu'il y a 3 pages de ce guide est consacrée à l'obligation de réserve. Nous rappelons en séance que libertés d'expression et d'opinion restent. L'obligation de réserve concerne avant tout les « hauts représentants » de l'Etablissement (ils se reconnaîtront).

La liberté d'expression reste, la direction le reconnaît et admet que « *ce guide n'est pas prescriptif* ». Le p-dg propose aux représentants des personnels de faire part de leurs propositions d'amendement sur ce guide à la directrice de la communication jusqu'au 20 février. Nous critiquerons donc ce recueil de bons conseils prodigués par la direction générale <sup>1</sup>.

Une information est par ailleurs donnée sur les comptes twitter MétéoFrance et VigiMétéoFrance, et l'implication des agents. La notion de « volontariat » autour de cette activité fait débat. Cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un autre Comité Technique.

## **La mise en œuvre d'un « décryptage des données Internet par proxy » est soumis à l'avis des représentants des personnels**

En résumé, il s'agit de d'appliquer aux données sécurisées la même politique de surveillance qu'aux données non sécurisées. Pour cela, il est mis en place un outil de décryptage et de surveillance des flux cryptés en amont des postes de travail des agents. Il s'agit de surveiller ce qui entre dans les réseaux de Météo-France. La CFDT-Météo a un avis neutre - crypté !? - sur la question.

DSI/D estime que Météo-France est en retard en terme de sécurité informatique, il explique que d'autres établissements ou ministères ont déjà mis en place de tels systèmes ou d'autres bien plus draconiens pour sécuriser leur système d'information. Par exemple en interdisant tout accès internet depuis les postes de travail. Nous avons même cru un instant qu'au ministère de l'intérieur, personne n'avait internet... Coupés du monde, tous les amis de l'intérieur !

La question de postes dédiés est posée : pourquoi ne pas cloisonner certains postes ? DSI/D pense que les agents n'y seront pas favorables.

L'inconvénient du système envisagé est que des données originellement cryptées seront décryptées au sein du réseau de Météo-France. Une liste de sites restant cryptés de bout en bout sera établie (ex. banques). DSI/D assure que les administrateurs chargés de la surveillance assument toute obligation de confidentialité et la DG exclut tout recours à la sous-traitance.

Si vous avez des raisons de penser que « *Big Brother is watching you* », nous prévenir, SVP !

Ce système de décryptage sera mis en œuvre après une communication (claire?) vers les agents.

Avis demandé : tous les représentants des personnels s'abstiennent.

Contact cfdt-météo : [cfdt@meteo.fr](mailto:cfdt@meteo.fr)

---

<sup>1</sup> - le guide d'utilisation des réseaux sociaux proposé par la direction expose que quelqu'un qui abuse d'internet à des fins personnelles peut être quelqu'un qui reste 41 heures en un mois, soit « en moyenne environ 1 heure 30 par jour » à des fins personnelles. Une référence de jurisprudence est donnée. La lecture de cette jurisprudence permet de confirmer que la longueur des temps de connexion (41h en un mois à des fins personnelles) est juste. Mais le quelqu'un en question avait aussi sciemment effacé tout l'historique (ça ne devait pas être beau à voir!), et c'est aussi pour cela qu'il a été condamné.

Annexe :

Déclaration Solidaires - CFDT – CGT – FO sur le TROED

Les organisations syndicales dénoncent la forte baisse du TROED 2018 (-97 ETP par rapport à 2017) sans rapport avec les besoins de l'établissement.

La direction poursuit sans état d'âme fermetures de centres territoriaux, amputation des services opérationnels ou de développement, mutualisations, ce qui génère désorganisation, souffrance chez les personnels et perte de sens du travail. Notre établissement est touché au cœur de ses activités.

Nous dénonçons également un TROED de plus en plus déconnecté de l'effectif budgétaire (2744 ETP au TROED 2018 pour 2925 postes budgétaires (PLF2018)). Après une baisse de TROED 2017 très supérieure aux suppressions de postes budgétaires (-142,5 contre -60), cette année encore, la baisse du TROED est supérieure à la suppression de postes budgétaires. Quel est l'objectif recherché par ce décalage ? Que signifie le TROED pour la Direction ?

Enfin, le débat sur le TROED des services est escamoté, plusieurs CTSS n'ont pas été consultés sur ce sujet crucial pour le fonctionnement des services, ce qui est inacceptable. Même si la direction ne soumet plus le TROED au vote en CTEP, il ne pourra pas être dit que ce TROED passe sans problème auprès des représentants du personnel.